



Evolution du taux d'occupation et du salaire des personnes au bénéfice du statut de protection S au 4^e trimestre 2022

Octobre, novembre, décembre 2022

En collaboration avec les Services cantonaux compétents, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et l'Association des offices suisse du travail (AOST) ont poursuivi la collecte de données sur le salaire et le taux d'occupation des personnes au bénéfice du statut de protection S durant la période d'octobre à décembre 2022. Ce document fait suite à la première publication parue le 23 janvier 2023 et présente les résultats dans une perspective comparative avec le trimestre précédent¹.

Plus de travailleurs indépendants

En comparaison avec le trimestre précédent, le nombre de travailleurs indépendants a augmenté de 0,8 p.p.² et celui de stagiaires de 1,3 p.p. Le nombre total d'employés constitue désormais 97,2% - parmi lesquels 3% sont des stagiaires. Les indépendants représentent 2,8% des personnes ayant reçu une autorisation de travail.

Taux d'occupation moyen reste stable

Le nombre de personnes travaillant à plein temps a progressé de 1,2 p.p. (46,9% au lieu de 45,7%), dont celui des femmes de 2 p.p. (40,4% au lieu de 38,4%). La part des hommes travaillant à plein temps n'a pas changé (58%). Le taux d'occupation moyen est toujours de 70%. Chez les femmes il a augmenté de 1 p.p. (66% au lieu de 65%) et chez les hommes il a baissé de 2 p.p. (77% au lieu de 79%).

Par classes d'âge, le taux d'occupation moyen se situe à environ 70% pour les moins de 25 ans, 26-35, 36-45 et 46-55. Seul pour les personnes de plus de 56 ans le taux est inférieur et s'élève à 64%. Par rapport au trimestre précédent, le taux d'occupation a augmenté chez les 46-55 et chez les plus de 56 ans de 1 p.p. et 5 p.p. respectivement, tandis qu'il a

baissé de 1 p.p. chez les 36-45 (69% au lieu de 70%) et de 3 p.p. chez les moins de 25 ans (68% au lieu de 71%).

Dans toutes les classes d'âge, sauf pour les personnes de plus de 56 ans, la part des personnes avec un taux d'occupation supérieur à 80% est au moins de 50%. En outre, ce taux a légèrement augmenté chez les personnes de plus de 35 ans et diminué chez les plus jeunes (voir Graphique 1).

Taux d'occupation par branche varie selon le trimestre

Par rapport au trimestre précédent, la différence entre les taux d'occupation moyens par branche économique varie entre +18 p.p. (Administrations publiques) et -16 p.p. (Commerce de gros des produits manufacturés).

Dans le top cinq branches³ le taux moyen a changé comme suit : Restauration et hébergement (-1,1 p.p.), Hébergement social, œuvres sociales⁴ (+16,7 p.p.), Bureaux de consultation, informatique (-1 p.p.), Enseignement (-10 p.p.) et Services personnels (0 p.p.). Toutes branches confondues, le taux moyen le plus élevé, s'élève à 82,4% (Construction de machines et de véhicules) (Graphique 2). Tous secteurs d'activité réunis, les variations entre les taux d'occupation moyens peuvent être consultées dans le Graphique 2.

Augmentation de presque 5% du salaire moyen standardisé

Le salaire mensuel standardisé⁵ s'élève à 4'697 francs par mois, ce qui représente une augmentation de 4,9% par rapport au trimestre précédent. Cette augmentation de presque 5% a été observée tant chez les femmes (+4,8%) que

¹ Les différences observées sont indicatives et ne doivent pas être considérées comme statistiquement significatives en raison du faible nombre d'observations.

² Un point de pourcentage (p.p.) est une unité utilisée pour désigner la différence arithmétique entre deux pourcentages.

³ Les top 5 branches emploient le plus grand nombre de personnes avec

le statut S, par rapport à d'autres branches économiques.

⁴ Hébergement social, œuvres sociales a remplacé l'Agriculture parmi les top 5 branches.

⁵ Le salaire standardisé correspond à un taux d'occupation à 100% et le salaire selon contrat correspond au taux d'occupation indiqué.

chez les hommes (+4,9%), le salaire moyen n'étant pas significativement différent entre les sexes.

Dans les 5 top branches, le salaire mensuel moyen standardisé a progressé comme suit : Hébergement social, œuvres sociales, 4'976 francs (+15,2%) ; Enseignement, 6'106 francs (+11,2%) ; Services personnels, 4'349 francs (+3,7%) ; Restauration et hébergement, 4'126 francs (+2,5%) ; Bureaux de consultation, informatique, 5'052 francs (+1,9%) (Graphique 3).

Hausse des salaires selon contrat

La part des personnes touchant plus de 3'000 francs par mois a progressé de 12,6 p.p. en passant de 52,7% à 65,3%. Plus spécifiquement, par rapport au trimestre précédent, le nombre de personnes touchant des revenus entre 4000 et 5000 et de plus de 5000 a augmenté respectivement de 4 p.p. et 3 p.p. D'un autre côté, le nombre de ceux qui touchent entre 2000-3000 et 3000-4000 a baissé de 7 p.p. en tout (Graphique 4). Ces chiffres indiquent un léger déplacement des personnes vers les tranches de revenus plus élevés.

Selon les classes d'âge, le nombre de personnes de 46-55 ans a augmenté dans les tranches de salaire les plus élevés (+7,2 p.p.) et les plus bas (+3,2 p.p.). Par ailleurs, la part de cette tranche d'âge a diminué dans les salaires allant de 4000 à 5000 francs. Les 26-35 ans sont devenus plus nombreux dans les tranches de 2000 à 3000 et de

3000 à 4000 francs et ont diminué dans les tranches de salaire plus élevés (Graphique 5).

Comme le présente le Graphique 6, les femmes ont diminué d'environ 7 p.p. dans les tranches de salaire de moins de 4000 francs et ont progressé de 7,2 p.p. dans les tranches les plus élevés. Quant aux hommes, ils montrent aussi une tendance à devenir plus nombreux (+6,4 p.p.) parmi ceux qui gagnent plus de 4000 francs et moins nombreux dans les salaires de 2000 à 3000 (-3,4 p.p.) et de 3000 à 4000 francs (- 6,4 p.p.).

Remarques méthodologiques

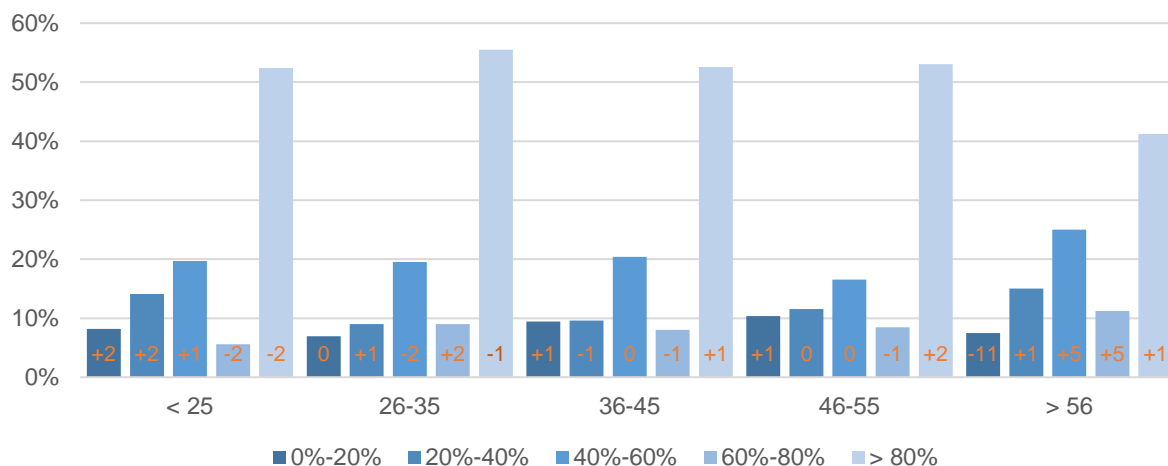
Les statistiques du taux d'occupation et du salaire des personnes au bénéfice du Statut S, pour le 4^e trimestre 2022, se basent sur les données livrées par 24 cantons pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2022 et avec la population totale de 1'694 personnes. Ces données ont été complétées par les informations du SYMIC (Système d'information central sur la migration).

Le salaire annuel et le salaire horaire ont été transformés en salaire mensuel (1/12 de l'année) et le salaire net en salaire brut, selon une correction standard de 14%. Le salaire selon contrat a été transformé en salaire standardisé (taux d'occupation à 100%).

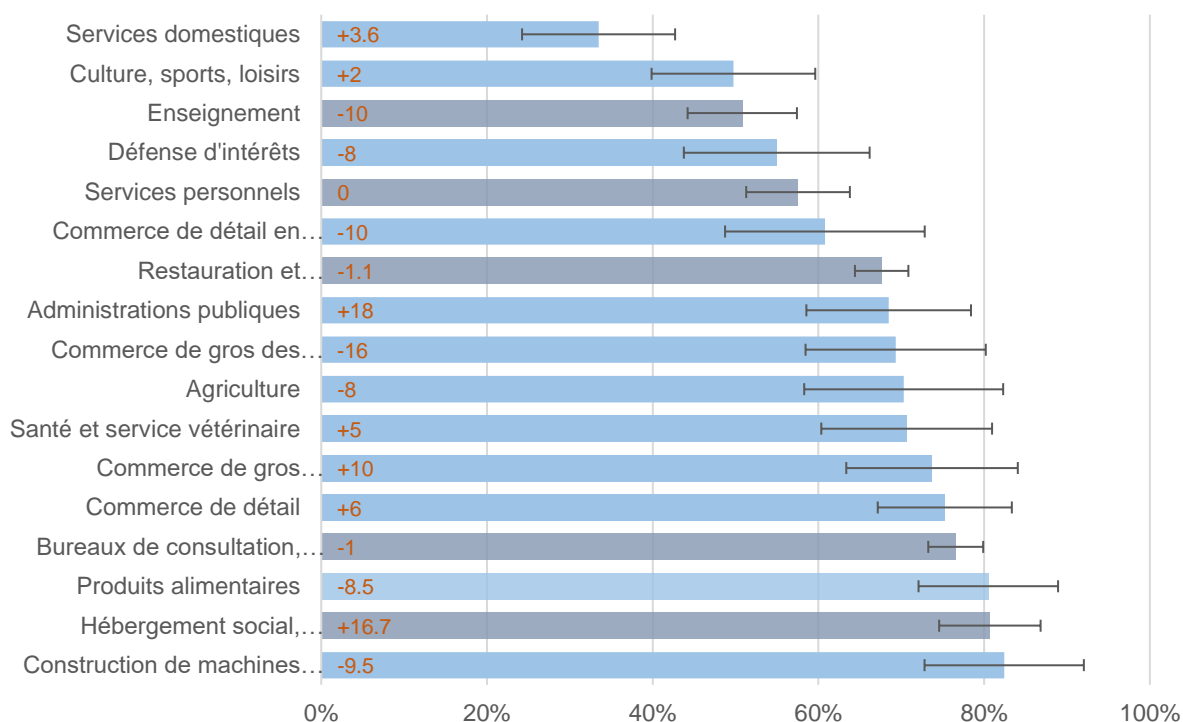
La moyenne concernant le salaire standardisé et selon contrat a été tronquée à 1% pour éviter l'influence des valeurs extrêmes, dues probablement à des erreurs de saisie des données.

Graphiques

Graphique 1 : Taux d'occupation selon les classes d'âge et changements en points de pourcentage en comparaison avec le trimestre précédent (orange)



Graphique 2 : Taux d'occupation moyen dans les branches économiques^{6,7} et changements en points de pourcentage en comparaison avec le trimestre précédent (orange)



* Les cinq branches comptant le plus de personnes actives avec statut S sont mises en évidence avec une couleur plus foncée.

⁶ Sont présentées uniquement 30% des branches avec le nombre d'observations le plus élevé, e. i. entre 21 et 404 observations par branche.

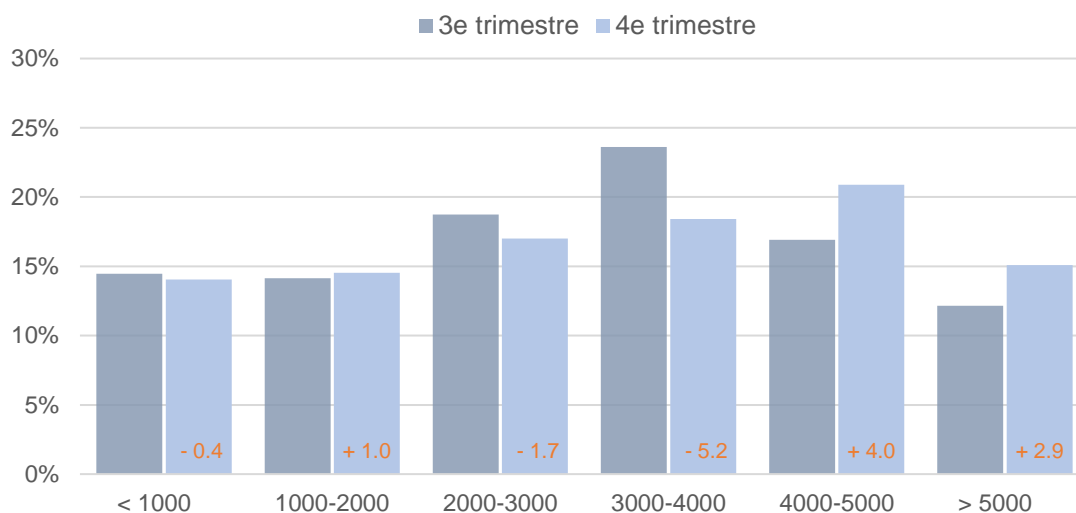
⁷ Les traits noirs indiquent un intervalle de confiance de 95% pour la valeur moyenne estimée. Cet intervalle représente la probabilité de 95% de contenir la vraie valeur pour toute la population avec une marge d'erreur de 5%. La longueur de l'intervalle de confiance varie en fonction du nombre d'observations dans chaque catégorie.

Graphique 3 : Salaire mensuel moyen standardisé par branches économiques⁸ et changements en pourcents en comparaison avec le trimestre précédent (orange)



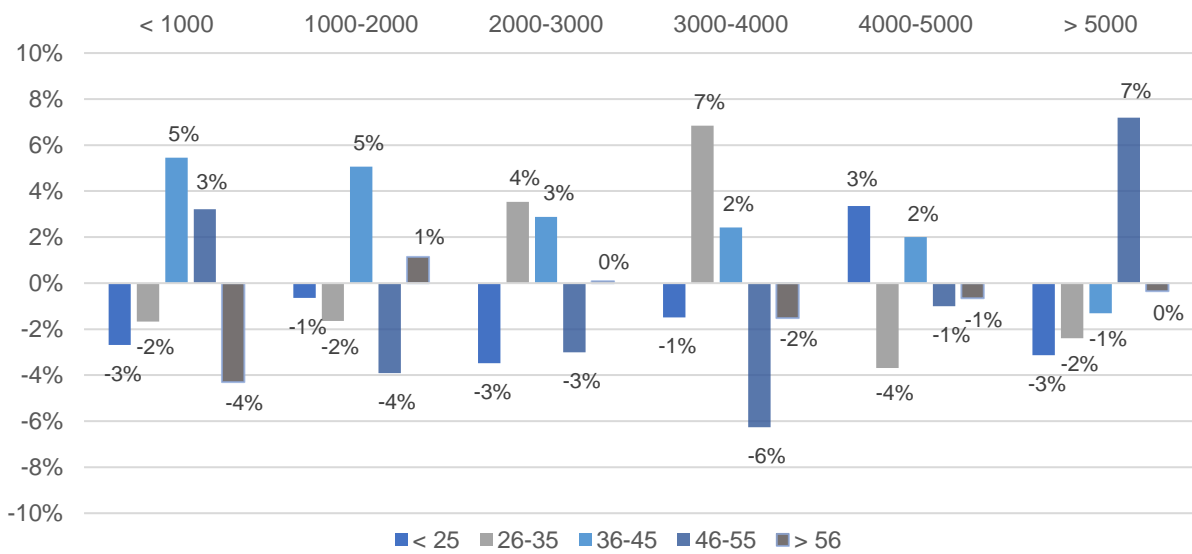
* Les cinq branches comptant le plus de personnes actives avec statut S sont mises en évidence avec une couleur plus foncée.

Graphique 4 : Variations dans la répartition du salaire mensuel selon contrat par classes de revenu en points de pourcentage en comparaison avec le trimestre précédent (orange)



⁸ Sont présentées uniquement 30% des branches avec le nombre d'observations le plus élevé, e. i. entre 21 et 404 observations par branche.

Graphique 5 : Variations dans la répartition des classes de revenu selon contrat par classes d'âge en points de pourcentage en comparaison avec le trimestre précédent



Graphique 6 : Répartition des classes de revenu selon contrat et par sexe

